

Suppression des rattrapages de collecte pour les bacs bruns

19 avril 2023

Désormais, en cas d'annulation de collecte des ordures ménagères (bac brun) pour des raisons matérielles, de grèves ou autre, il n'y aura plus de rattrapage de collecte.

En effet, le taux de remplissage des bacs bruns, en baisse depuis la simplification des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, ne justifie plus un rattrapage systématique.

Les consignes à transmettre aux usagers sont donc les suivantes :

- Rentrer les bacs et les ressortir uniquement pour le prochain ramassage prévu au calendrier des collectes,
- Si besoin, utiliser les points d'apport volontaire (ou éco-points) en libre-service, ([carte en ligne](#))
- Après une annulation de collecte, les sacs déposés à côtés des bacs seront exceptionnellement ramassés lors de la prochaine collecte.

Audrey Santoro

Secrétaire

Mairie de Charmois

3 rue de Froidefontaine

90140 Charmois

[03.84.27.72.20](tel:03.84.27.72.20)

mairie.charmois@wanadoo.fr

Lundi : 10h30 à 12h

Vendredi : 9h à 10h30